

L'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie présente les examens nationaux d'accès à la pratique

C'est avec beaucoup de fierté et d'enthousiasme que l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA) annonce une entente avec Orthophonie et Audiologie Canada (OAC) afin de développer et administrer les examens d'accès à la pratique pour les professions agréées en audiologie (AUD) et en orthophonie (ORT) au Canada.

Ces professions joindront maintenant les rangs d'autres professions des soins de santé réglementées au Canada qui exigent la réussite à un examen d'accès à la pratique comme condition nécessaire pour l'obtention du permis d'exercer. Les examens, avec une première administration anticipée à l'automne 2020, seront basés sur les profils de compétences essentielles récemment adoptés par le conseil d'administration de l'ACOROA.

À la suite de sa réflexion concernant cet accord, la présidente de l'ACOROA Josée Levasseur a noté : « L'introduction des examens commandités par les organismes de réglementation nationale est une grande réalisation pour la protection du public. Le partenariat avec l'OAC, qui compte trente ans d'expérience dans l'administration d'examens de certification de haute qualité pour nos professions, est le choix logique et responsable pour administrer nos examens réglementaires. »

En reconnaissant que l'introduction des examens d'accès à la pratique représente un changement de paradigme dans l'évaluation provinciale et les processus d'admission, l'ACOROA et ses membres régulateurs fourniront des mises à jour régulières aux membres actuels et futurs sur les impacts du nouvel « Examen canadien d'accès à la pratique (ECAP) » sur les inscriptions actuelles et futures. Les détails d'implantation restent à déterminer, mais le travail réalisé par l'ACOROA et ses membres régulateurs sera guidé par les principes suivants :

1. Tous les ORT et les AUD inscrits dans les juridictions réglementées n'auront pas à passer l'examen ECAP pour maintenir le permis d'exercer;
2. Les ORT et les AUD non inscrits auprès d'un organisme de réglementation provincial et qui désirent travailler dans une province réglementée devront passer l'examen CEPT afin de se qualifier pour le permis d'exercer;
3. Dû à la loi provinciale du Québec, les nouveaux diplômés des programmes canadiens accrédités en orthophonie et en audiologie qui font une demande de permis d'exercer au Québec peuvent être exemptés de passer l'examen ECAP¹; et
4. Jusqu'à ce que la transition vers le nouvel examen ECAP de l'ACOROA soit complétée, les candidats qui font une demande pour l'inscription en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve et Labrador devront toujours répondre aux conditions actuelles de passation de l'examen de certification de l'OAC.

¹ Des renseignements détaillés suivront sous peu et seront disponibles à l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ).

Les candidats qui souhaitent obtenir des renseignements supplémentaires sur les exigences d'inscription actuelles et futures sont encouragés à communiquer avec leur régulateur provincial.

Le financement externe facilitant cette étape clé dans la réglementation des professions de l'audiologie et de l'orthophonie a été rendu possible grâce à une entente de contribution du Gouvernement du Canada, dans le cadre de son Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers.

Pour consulter l'annonce de l'OAC sur l'examen national, [cliquez ici](#).

À propos de l'ACOROA

L'ACOROA est l'alliance nationale des organismes de réglementation qui a été établie et mandatée par les gouvernements provinciaux, afin de réglementer les professions d'audiologie et d'orthophonie et régir les membres dans leurs juridictions respectives.

Le mandat de l'ACOROA est de traiter des questions communes de réglementation au niveau national pour faire avancer la pratique et la réglementation de l'audiologie et de l'orthophonie au Canada. L'ACOROA facilite le partage d'informations et le développement d'un consensus sur les questions réglementaires afin d'aider les régulateurs membres à remplir leur mandat, soit la protection du public.

www.CAASPR.ca



de gauche à droite: Joanne Charlebois, chef de la direction de l'OAC; Jennifer O'Donnell, présidente du conseil d'administration de l'OAC; Colleen Braun-Janzen, première vice-présidente du conseil d'administration de l'OAC; Linda Walsh membre du conseil d'administration de l'ACOROA; Lori McKietiuik, présidente sortante du conseil d'administration de l'ACOROA; Brian O'Riordan, member du conseil d'administration de l'ACOROA.